

MÉTROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Le Contrat de ville et le Pacte local des solidarités donnent lieu à un **document contractuel unique, le Contrat de ville et des solidarités**, afin de se doter d'un projet de territoire au bénéfice des habitants les plus vulnérables qui devra mobiliser de façon prioritaire des crédits de droit commun de l'ensemble des partenaires.

Sommaire

TABLE DES MATIÈRES

1. Éditorial	4
2. Panorama métropolitain de la pauvreté et diagnostic des quartiers prioritaires	5
2.1 Panorama métropolitain de la pauvreté.....	5
2.2. Diagnostic des quartiers prioritaires.....	7
Tableau général.....	7
Des quartiers dont les compositions démographiques se distinguent du reste de la Métropole.	7
1. Une ségrégation scolaire très marquée qui impacte les résultats et l'orientation scolaire	8
2. Une situation en matière d'emploi qui demeure fragile	9
3. L'impact de la précarité sur les questions de santé et l'accès à la prévention	10
4. Les quartiers face aux enjeux environnementaux et de changement climatique	11
5. Le cadre de vie, baromètre de l'attractivité d'un quartier	13
6. une attention à porter sur la Prévention de la délinquance et la sécurité	13
2.3. Un contrat de ville et des solidarités qui s'appuie sur l'expertise de terrain	14
3. Un projet de territoire au bénéfice des plus vulnérables	17
3.1. La géographie des quartiers prioritaires	17
3.2. Un projet de rénovation urbaine métropolitain ambitieux au service des habitants	20
3.3. Des périmètres d'attention complémentaires	21
4. Les enjeux du contrat de ville et des solidarités	23
4.1 Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes	23
Partenaires	23
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	23
Focus sur les sites NPRU	24
4.2 Amplifier la politique d'accès à l'emploi	25
Partenaires	25
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	25
Focus sur les sites NPNRU	26
4.3 Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention	28
Partenaires	28
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	28
Focus sur les sites NPNRU	28
4.4 Œuvrer pour le vivre ensemble : Gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité prévention de la délinquance, habitat.....	29
Partenaires	29
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	29

Focus sur les sites NPNRU	30
4.5 Construire une transition écologique solidaire : Mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine.....	32
Partenaires	32
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	32
Focus sur les sites NPNRU	33
4.5 Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.....	35
Partenaires	35
Les ambitions du contrat de ville et des solidarités	35
Focus sur les sites NPNRU	36
5. Les volets locaux du contrat de ville et des solidarités	37
6. La gouvernance du contrat de ville et des solidarités	37
6.1 Un pacte de gouvernance permettant la mobilisation de l'ensemble des partenaires	37
6.2 Les modalités d'intervention.....	37
6.2 Participation citoyenne	38
6.3 Observation et évaluation au service du contrat de ville et des solidarités.....	38
7. Communication	39
GLOSSAIRE	40

2. PANORAMA METROPOLITAIN DE LA PAUVRETÉ ET DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

2.1 PANORAMA MÉTROPOLITAIN DE LA PAUVRETÉ

Un habitant sur 5 en situation de pauvreté dans la MEL²

233 500 personnes sont en situation de pauvreté monétaire³ dans la Métropole Européenne de Lille en 2021, soit près d'un habitant sur cinq (19,7%)⁴, contre 14,9% en moyenne en France métropolitaine. Ces ménages ont un revenu de moins de 1 158 euros par mois par unité de consommation⁵.

Dans la MEL, un ménage pauvre sur deux a un revenu de moins de 907 euros par mois par unité de consommation.

Les ménages les plus touchés par la pauvreté dans la MEL sont :

- Les familles monoparentales (avec un taux de pauvreté de 36,7%) ;
- Les familles nombreuses (avec un taux de pauvreté de 35% pour les ménages de 5 personnes ou plus) ;
- Les plus jeunes (avec un taux de pauvreté de 29% pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 30 ans) ;
- Les hommes seuls (25,5%).

Davantage d'habitants pauvres en 2021 qu'en 2014

Le taux de pauvreté augmente de 0,8 point entre 2014 et 2021 dans la MEL, soit plus rapidement que la moyenne nationale (+0,2 point). On compte près de 14 000 personnes pauvres supplémentaires dans la MEL en 2021 par rapport à 2014.

Après la crise sanitaire de 2020, la reprise de l'activité en 2021 s'est accompagnée d'une hausse des revenus du travail, plus marquée pour les ménages les plus aisés. En revanche, la non reconduction des aides de solidarité exceptionnelles versées en 2020 aux ménages bénéficiaires de certaines aides (notamment du revenu de solidarité active et des aides au logement) ainsi que la non reconduction de la majoration exceptionnelle de l'allocation de rentrée scolaire, a pesé sur le niveau de vie des ménages les plus modestes qui diminue en 2021.⁶

La hausse du taux de pauvreté est plus importante pour certains ménages :

- Les personnes seules (+3 points), et en particulier, les femmes seules (+6 points),
- Les chômeurs

² Source étude ADULM, février 2018 : [Pauvreté : évolutions sociales du territoire et trajectoires individuelles](#)

³ Population dont le revenu est inférieur à 60% du revenu médian national, soit 1 158 euros pour une personne seule, 1 737 euros pour un couple, auxquels il faut ajouter 347 euros pour chaque enfant de moins de 14 ans et 579 euros pour les personnes à charge plus âgées.

⁴ Source : Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) provenant du rapprochement des données fiscales et des données sur les prestations sociales. Ces données permettent de reconstituer le revenu disponible, c'est à dire après la prise en compte des impôts ainsi que des prestations sociales et des revenus financiers non déclarés. Données hors population sans domicile et hébergées en institutions (prison, foyer, maison de retraite, ...).

⁵ L'unité de consommation (UC) permet de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. On compte 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus, 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans. Ce calcul permet de tenir compte des économies d'échelle au sein du ménage.

⁶ « En 2021, les inégalités et la pauvreté augmentent » Insee Première n°1973

- Les familles nombreuses (+2,8 points).

L'inflation récente impacte fortement le pouvoir d'achat des ménages aux revenus les plus faibles :

- Les populations modestes sont celles qui subissent le plus la hausse des prix de l'énergie et de l'alimentation, une part plus importante de leur budget y étant dédiée.
- Si la hausse du SMIC permet de protéger les ménages ayant des revenus issus du travail, en revanche, l'évolution du niveau de vie des ménages dépendant des aides sociales est limitée par une faible revalorisation des minima sociaux et des allocations. Les ménages subissent entre 2021 et 2023, une forte augmentation des prix qui ne s'est pas traduite par une augmentation équivalente des minima sociaux⁷ (il est estimé à 200 euros de perte de pouvoir d'achat en 2023 par rapport à 2021 pour une mère avec deux enfants, touchant le RSA, les allocations familiales et de logement).⁸

Différents facteurs de fragilisation qui viennent renforcer les difficultés des ménages en situation de pauvreté

Thématiques	Indicateurs	MEL	Moyenne métropoles France	France
Situation familiale	<i>Part des enfants mineurs vivant dans une famille avec parent(s) sans emploi *</i>	16,6%	13,9%	11,1%
Insertion professionnelle	<i>Part des allocataires du RSA en 2021 **</i>	8,7%	6,4%	5,1%
Niveau de formation initiale	<i>Part des 15-19 ans peu ou pas diplômés et non scolarisés *</i>	55%	47,4%	44,2%
Logement	<i>Part des logements « passoires énergétiques » selon le DPE au 01/01/22***</i>	23,90%	Nc	19,2%

* INSEE, recensement de la population, 2020

** Données CAF, 2022

*** Observatoire national de la rénovation énergétique, 2022

**** Traitements Drees 2021, Cnam-TS, SNIIR-AM 2021, EGB 2018 ; Insee, populations par sexe et âge 2019, distancier Metric

La pauvreté est très concentrée dans les communes qui comportent des QPV

87% des habitants pauvres de la MEL vivent dans une commune concernée par la géographie prioritaire de la politique de la ville, alors que ces communes représentent 68% de la population de la MEL. C'est particulièrement le cas de :

- Roubaix (avec un taux de pauvreté de 42% et 41 200 personnes pauvres),
- Tourcoing (27%, 26 800 personnes),
- Lille (25%, 59 000 personnes),
- Armentières (24%, 6 000 personnes),
- Mons-en-Baroeul (24%, 5 200 personnes),
- Loos (22%, 5 000 personnes),
- Wattrelos (21%, 8 600 personnes),
- Villeneuve d'Ascq (20%, 12 250 personnes),
- Ronchin, Comtesse de Ségur (53%, 900 personnes).

⁷ Observatoire des inégalités, novembre 2023

⁸ « Pour une revalorisation anticipée des minima sociaux », Noam Leandri, Pierre Madec. Fondation Jean Jaurès, octobre 2023

Et plus spécifiquement, au sein des quartiers de la politique de la ville⁹, près d'un habitant sur deux (44,8%) vit dans un ménage pauvre en 2020, ce qui représente 92 900 personnes.

2.2. DIAGNOSTIC DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le diagnostic des quartiers présenté ci-dessous est le fruit de divers travaux d'observation réalisés par l'Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole (ADULM), le COMPAS et l'INSEE. Le périmètre concerne la géographie prioritaire 2014-2023.

Ce diagnostic fera l'objet d'actualisations régulières tout au long du contrat de ville et des solidarités (mise à jour en fonction des nouveaux périmètres des QPV, etc...).

De ce diagnostic, découlent des enjeux pour le prochain contrat de ville et des solidarités. Une présentation plus complète de l'évolution sociale des quartiers est présentée en annexe.

TABLEAU GÉNÉRAL

La MEL est la métropole française qui compte la part la plus importante d'habitants en QPV. Selon les données de 2018, 19% des habitants de la MEL vivaient en QPV¹⁰, soit 207 400 habitants.

Les quartiers prioritaires se concentrent majoritairement autour de deux pôles :

- Le versant Nord-Est avec les communes de Croix, Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix, Tourcoing et Wattrelos;
- Le versant lillois comprenant Faches-Thumesnil, Haubourdin, Lambersart, Lezennes, Lille et la commune associée d'Hellemmes, Loos, Marcq-en-Baroeul, Mons-en-Baroeul, Ronchin, Seclin, Villeneuve d'Ascq, et Wattignies.

Deux autres quartiers prioritaires sont également identifiés à Armentières, située au nord-ouest de la métropole.

Les données INSEE relatives à la population en QPV concernant la nouvelle géographie seront disponibles prochainement. Quatre communes ont vu leur périmètre de géographie prioritaire augmenter, ce qui devrait entraîner une part plus importante d'habitants en QPV au sein de la MEL.

DES QUARTIERS DONT LES COMPOSITIONS DÉMOGRAPHIQUES SE DISTINGUENT DU RESTE DE LA MÉTROPOLE.

Les principaux éléments de distinction entre QPV et le reste de la Métropole en termes de composition sont¹¹ :

- En lien avec les critères de définition des QPV, les situations de pauvreté sont bien plus fréquentes dans les QPV que dans le reste de la métropole lilloise. **Le**

⁹ Quartiers prioritaires du Contrat de ville 2014-2023.

¹⁰ Insee Analyses n°73, mars 2018 « Un habitant de la MEL sur cinq vit au sein d'un quartier prioritaire »

¹¹ « Les Évolutions sociales dans les quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille », ADULM, 2023.

taux de pauvreté¹² dans les QPV est de 46%, trois fois plus élevé que le taux de pauvreté hors QPV (13,2%). Concrètement, la pauvreté concerne 95 487 personnes dans les QPV en 2019¹³.

- **Le poids de la jeunesse** dans la démographie : 42% des habitants des QPV ont moins de 25 ans, soit **86 940** enfants/jeunes. Plus d'un jeune de la MEL sur cinq habite en QPV.
- **La part des familles monoparentales est de 32 % dans les QPV¹⁴** (19% au sein de la MEL) marquée par une augmentation considérable entre 2010 et 2019, les écarts entre QPV étant non négligeables.
- **La part des étrangers vivant en QPV a fortement augmenté.** La part des personnes de nationalité étrangère au sein de la MEL est de 7,5 % en 2017, elle est de 19,1% dans les QPV, cette part n'était que de 14,9% en 2010. Cette population est celle qui est répartie de la manière la moins homogène dans la MEL, et se trouve nettement surreprésentée au sein des QPV.

1. UNE SÉGRÉGATION SCOLAIRE TRÈS MARQUÉE QUI IMPACTE LES RÉSULTATS ET L'ORIENTATION SCOLAIRE

Les établissements scolaires des QPV sont marqués par les inégalités sociales et une absence de mixité sociale¹⁵

Reflète des territoires urbains dans lesquels ils sont implantés, les établissements scolaires de la MEL apparaissent fortement clivés, avec d'un côté les établissements scolaires des QPV qui présentent et cumulent le plus de difficultés, et par ailleurs les autres établissements scolaires de la MEL.

L'évitement scolaire qui a principalement lieu lors de l'entrée des enfants au collège, à travers les demandes de dérogation à la carte scolaire et le recours au privé, renforce les inégalités sociales entre les établissements.

Selon les indicateurs socio-économiques, les collèges des QPV ou à proximité directe de ceux-ci accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées que les établissements situés hors de la géographie prioritaire.

L'ensemble de ces éléments montre à quel point les établissements scolaires qu'ils soient en QPV et hors QPV, se caractérisent par une forme d'homogénéité sociale et de fait par une absence de mixité sociale.

Les établissements scolaires des QPV se caractérisent par des difficultés d'ordre scolaire porteuses d'effets à long terme

¹² Le taux de pauvreté est la part de la population vivant dans un ménage ayant un revenu disponible (après impôts versés et allocations reçues) par unité de consommation inférieur à 60% du revenu médian national. En 2019, il correspond à un revenu disponible de 1 102 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 314 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

¹³ Source : Insee 2019, traitement ADULM

¹⁴ Source « Les évolutions sociales dans les QPV » ADULM juin 2023

¹⁵ Les éléments de ce volet sur l'éducation sont issus des travaux de l'ADULM « La mixité sociale et scolaire dans les QPV de la Métropole Européenne de Lille et dans le Scot de Lille Métropole », 2023, il s'agit de données concernant la rentrée 2021.

Corollaires des difficultés socio-économiques des familles vivant en QPV, les élèves scolarisés dans les établissements situés en QPV connaissent davantage de difficultés d'apprentissage.

Dès le premier degré, l'écart entre les établissements scolaires des QPV et les autres apparaît, puis se creuse ensuite dans le second degré (collège et lycée). Dans les QPV de la MEL, on dénombre 58% de jeunes de 15 ans et plus non scolarisés et sans diplôme, soit 3,3 fois plus que sur le restant du territoire métropolitain.

Les difficultés scolaires des élèves résidant et scolarisés dans les quartiers prioritaires se traduisent notamment par :

- Un taux de retard à l'entrée en 6^{ème} deux fois plus élevé que dans l'ensemble des établissements de la MEL.
- Des taux de réussite au Diplôme National du Brevet plus faibles dans les collèges en QPV que dans les autres établissements (81,7% contre 92,2%). L'écart est encore plus significatif quand on observe l'obtention des mentions : la part de collégiens lauréats d'une mention Très Bien est supérieure de 30 points dans les collèges très ségrégués favorablement à celle observée dans les collèges très ségrégués défavorablement (43,2% contre 13,3%).
- Des orientations scolaires différenciées avec une surreprésentation des élèves issus des collèges des QPV dans les filières professionnelles. Ainsi, 41% des lycéens vivant en QPV sont orientés vers des filières professionnelles contre moins de 28% pour les lycéens ayant été scolarisés hors QPV.
- Les élèves des QPV se caractérisent par des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux que les élèves scolarisés hors QPV.
- L'ensemble des éléments corrélés (faiblesse de l'IPS¹⁶, homogénéité sociale vers le bas des établissements des QPV, difficultés dans les apprentissages et en termes de réussite scolaire) conduit à une forme d'évitement scolaire des familles mieux dotées (économiquement, culturellement, en capital scolaire) et renforce les mécanismes de ségrégation des établissements des QPV.

2. UNE SITUATION EN MATIÈRE D'EMPLOI QUI DEMEURE FRAGILE

En décembre 2022, la MEL comptait 102 897 demandeurs d'emploi¹⁷ dont 30 634 habitant en QPV. Les quartiers de la politique de la ville accueillent 30% des demandeurs d'emploi alors même qu'ils représentent 19% de la population du territoire de la MEL.

Pour autant, la dynamique générale du nombre de demandeurs d'emploi est à la baisse entre 2016 et 2022. En effet, sur cette période, les DEFM¹⁸ de catégorie A sont passés de 24 965 à 19 476, soit une baisse de 21%. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cette tendance : le travail de maillage quotidien des acteurs de l'emploi et de la création d'activités ; l'appropriation par le monde économique des dispositifs de

¹⁶ L'Indice de Position Sociale (IPS) résume les conditions socio-économiques et culturelles des familles des élèves accueillis dans l'établissement. L'IPS permet ainsi de rendre compte des disparités sociales existantes entre établissements, mais aussi à l'intérieur de ces mêmes établissements.

¹⁷ Demandeurs d'emploi de catégories A, B et C. Source : Insee, Pôle emploi Dares, STMT – traitement ADULM.

¹⁸ Demandeurs d'emploi de fin de mois

contrats aidés, notamment les emplois francs ; enfin, les effets de la conjoncture macro-économique.

Cette amélioration relative est toutefois à nuancer puisque :

- Près d'un emploi sur quatre (24,8%) en QPV est précaire (CDD, apprentissage, intérim) contre 16% en moyenne au sein de la MEL ;
- Il existe des disparités au sein même des QPV du territoire (pour exemple, le nombre de demandeurs d'emploi du QPV intercommunal Roubaix-Tourcoing-Blanc Seau-Croix-Bas Saint Pierre ne baisse que de 4% entre 2016 et 2022) ;
- Cette évolution ne s'accompagne pas d'une baisse du taux de pauvreté dans les quartiers (+0,8 point entre 2014 et 2019) ;
- Le taux d'emploi dans les QPV reste très en deçà de ce qui est observé au niveau de la MEL (42,4% contre 59,7%, 2019).

Au total, cette surreprésentation des personnes en recherche d'emploi constitue un indicateur de fragilité des quartiers prioritaires qui, au-delà des facteurs socio-économiques propres aux populations concernées, est aussi la résultante de logiques de mobilité résidentielle vers des zones qui accueillent une population active plus jeune.

L'évolution plutôt favorable de la situation de l'emploi dans les quartiers prioritaires au cours de ces dernières années est aujourd'hui confrontée à un risque de dégradation de la conjoncture économique, nationale et internationale. Au-delà de ce contexte, l'ancrage du chômage et de la pauvreté dans les quartiers prioritaires nécessite de poursuivre dans la durée l'effort d'intervention publique pour améliorer l'accès à l'emploi, la structuration de parcours professionnels et l'acquisition des compétences.

3. L'IMPACT DE LA PRÉCARITÉ SUR LES QUESTIONS DE SANTÉ ET L'ACCÈS À LA PRÉVENTION

Au cours des ateliers citoyens pour l'écriture du contrat de ville animés par l'Agence d'urbanisme à l'automne 2022 et au printemps 2023, les acteurs éducatifs et sociaux de terrain ont fait remonter des observations de différents ordres :

- La santé est une préoccupation majeure pour les habitants des quartiers ;
- On constate une augmentation perceptible des jeunes en souffrance psychique avec ou sans soutien familial, combinée à un moindre recours aux soins ;
- La combinaison de difficultés sociales, financières et de structuration de l'offre de soin aboutit à des effets de non recours ou de renoncement aux soins (médecine générale, dentiste, gynécologie...).

Un état de santé moins favorable lié aux conditions de vie

En dépit d'un déficit de données de santé visant à caractériser précisément la situation des habitants des quartiers de la MEL, plusieurs éléments témoignent de l'état de santé moins bon des habitants des QPV.

Une étude nationale de l'ONPV¹⁹, réalisée en 2020-21 durant la crise sanitaire, révélait que les résidents des QPV étaient deux fois plus fréquemment positifs au Sars Cov2 que les habitants du reste du territoire. Cela pouvait s'expliquer à la fois par la promiscuité des conditions de vie (logements trop petits, sur-occupation des logements) et par la nature des métiers exercés (dits de première ligne).

Une autre étude réalisée sur 32 QPV de la Région Grand Est (regroupant 46% des habitants des QPV : QPV de Strasbourg, Reims, Colmar, Metz, Mulhouse, Illzach) révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à celle de la région. En 2020, sur le territoire de la MEL, la part des bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) dans la population est deux fois plus importante dans les QPV que dans le reste de la métropole (3,8% contre 1,8%)²⁰. Le nombre de bénéficiaires de l'AAH en QPV a augmenté de 23% entre 2016 et 2021²¹.

Ce moins bon état de santé impacte les habitants des QPV car il constitue un frein dans l'accès à l'emploi qui accentue alors leur niveau de pauvreté. Les habitants aux faibles ressources ne sont pas en mesure de se soigner convenablement vu l'impact financier de l'accès aux médecins spécialistes (psychologues par exemple).

Une préoccupation sur les questions de santé mentale, notamment chez les jeunes

Le rapport du CESER Hauts-de-France ²²de janvier 2022 intitulé « Santé mentale : un enjeu de société, un engagement pour notre région » met en exergue le lien entre conditions de vie et hausse des troubles psychiques dans la région et pointe un risque suicidaire supérieur de 30% dans les Hauts-de-France à celui de la moyenne nationale. Au niveau régional, une personne sur quatre est confrontée à un trouble psychique au cours de sa vie ; c'est ainsi que 200 000 patients sont actuellement concernés.

Les problématiques de santé mentale sont par ailleurs exacerbées depuis la crise sanitaire, qui a particulièrement impacté les adolescents et les jeunes. Le nombre de passage aux urgences et la part d'activité des établissements de soin pour troubles psychiques des moins de 18 ans sont restés stables en 2022 par rapport à 2021, mais ils restent supérieurs aux moyennes observées avant les périodes de confinement.

4. LES QUARTIERS FACE AUX ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET DE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des quartiers vulnérables au sein d'une aire urbaine confrontée à de forts enjeux environnementaux

Si en la matière les données restent à consolider, différents travaux menés permettent de mettre en évidence la complexité de la situation. Les QPV sont indéniablement des quartiers fragiles face aux risques environnementaux ; cette vulnérabilité est pour

¹⁹ Observatoire National de la Politique de la Ville

²⁰ Les évolutions sociales dans les quartiers de la politique de la ville de la Métropole Européenne de Lille, ADULM, 2023

²¹ Constats et enjeux de la politique de la ville, COMPAS octobre 2023

²² https://ceser.hautsdefrance.fr/assets/uploads/medias/pub_docs/pub_docs-818-1642777067.pdf

partie consubstantielle à leur situation géographique, proche des centres urbains, denses, traversés par des grands axes routiers ou en proximité de sites ou d'anciens sites industriels. L'ADULM a mis évidence le cumul des inégalités environnementales dans les QPV: difficultés sociales et économiques, de logement (logements anciens, dégradés, mal isolés), îlots de chaleur urbaine, manque d'espaces verts et de lieux pour se rafraîchir, pollution, etc...²³

Afin d'identifier les secteurs problématiques en dépassement régulier sur le territoire de la métropole lilloise, l'ATMO (association de surveillance de la qualité de l'air) a développé une carte stratégique de l'air (CSA). Celle-ci met en évidence différentes zones en prenant compte des concentrations en dioxyde d'azote et en particules PM10. Dans le cas de la MEL, ce sont les zones les plus denses, regroupant les villes principales de la métropole (Lille, Roubaix, Tourcoing), et proches des axes routiers structurants qui sont les plus impactées. Il est également à noter la fréquence de la proximité des QPV de zones aux sols pollués.

Une accessibilité aux espaces verts limitée dans certains quartiers

Le COMPAS a fait état de la disponibilité des espaces verts au sein des quartiers prioritaires de la MEL²⁴ (étude réalisée pour la Préfecture du Nord). Ce diagnostic pourra être complété avec l'étude de présence d'îlots de chaleur pour prioriser les secteurs et les quartiers de la métropole.

Un parc de logements vétustes : des enjeux en termes de réhabilitation

Dans les QPV, le parc de logement présente des fragilités :

- Les logements sont globalement plus anciens que la moyenne métropolitaine (plus de 45% des logements ont été construits avant 1945, contre environ 35% sur le territoire de la MEL ;
- 48% des résidences principales sont des logements privés, occupés par des propriétaires occupants ou par des locataires.
- En lien avec le niveau de vie de leurs occupants, une part importante de ces logements privés et anciens se caractérisent par leur dégradation et leur inconfort. À partir du croisement des données relatives à la qualité du logement et aux revenus des habitants, il est estimé que 11% du parc de logements privés de la MEL est potentiellement indigne. Ce taux est plus élevé dans les QPV (31% du parc privé est potentiellement indigne à Roubaix, commune dont les ¾ des logements se situent en QPV).²⁵

Ces logements plus anciens et plus vétustes sont également moins bien isolés, générant davantage de consommation énergétique l'hiver pour le chauffage et une incapacité à préserver la fraîcheur en période de vague de chaleur ou de canicule.

Le COMPAS a par ailleurs établi un indice de consommation énergétique permettant de situer les quartiers prioritaires au regard de plusieurs indicateurs de fragilité en matière de précarité énergétique. Les 2/3 des habitants des QPV de la MEL ont des

²³ « Mieux intégrer les inégalités environnementales et sociales de santé dans les politiques publiques d'aménagement et de planification » ADULM, novembre 2023.

²⁴ Carte en annexe

²⁵ « Habitat et peuplement – Observation des quartiers en politique de la ville » ADULM, 2018

consommations énergétiques inférieures à la moyenne des habitants de France métropolitaine²⁶.

5. LE CADRE DE VIE, BAROMÈTRE DE L'ATTRACTIVITÉ D'UN QUARTIER

La propreté urbaine : premier indicateur d'un cadre de vie agréable pour des quartiers attractifs

Les ateliers citoyens font état d'une considération prioritaire des habitants pour la propreté urbaine et la gestion des déchets. Les participants des ateliers citoyens relèvent le besoin de renforcer la coordination des gestionnaires en la matière : MEL, commune et bailleurs sociaux. La propreté du quartier vécu est également l'un des principaux facteurs d'insatisfaction des locataires de logements sociaux²⁷.

Des espaces vacants ou mal appropriés qui nuisent à l'image et à l'attractivité des quartiers prioritaires

Les participants aux ateliers citoyens ont identifié comme objectif la réappropriation des espaces publics aujourd'hui sujets aux mésusages : deal, dépôts sauvages, stationnements illicites.

Si ces mésusages sont constatés sur l'espace public, les friches, dents creuses, petits délaissés urbains qui composent les quartiers prioritaires de la MEL sont également générateurs de faits illicites qui nient à l'attractivité des quartiers.

En la matière, l'ADULM caractérise la situation comme suit : « le phénomène de vacance dans ces centres urbains se caractérise moins par sa superficie, que par sa répartition sur l'ensemble du territoire et par les formes urbaines concernées (anciennes, dégradées, visibles depuis la rue), générant un sentiment d'omniprésence et des effets dévastateurs sur le cadre de vie et l'attractivité. »²⁸

Ces délaissés urbains sont davantage une caractéristique des communes du versant nord de la métropole européenne de Lille.

6. UNE ATTENTION À PORTER SUR LA PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE ET LA SÉCURITÉ

Au quotidien à l'écoute des habitants, les sujets qui préoccupent le plus (en dehors des périodes d'exacerbation de violences liées à des événements : violences urbaines médiatisées ou localisées dans les QPV de la MEL, événements sportifs...) sont :

- Les trafics de stupéfiants, dans leurs différentes dimensions : occupation abusive des espaces publics (privatisation, contrôle...), intimidation (de par la présence massive de dealers dans certains espaces, des pratiques de contrôle...), dégradations rendant inutilisables certains équipements, inquiétude des parents quant aux « mauvaises fréquentations » de leurs enfants, au fait qu'ils sont exposés très tôt à des pratiques de délinquance

²⁶ Carte en annexe

²⁷ Enquête annuelle auprès des locataires du parc social, résultats 2023, ANCOLS

visibles, violences entre trafiquants (existantes mais moins nombreuses dans le Nord que dans d'autres départements).

- Une tendance au rajeunissement de la délinquance : la MEL et ses partenaires attirent tout particulièrement l'attention sur la prostitution juvénile silencieuse (via les réseaux sociaux).
- La délinquance routière, qui peut se traduire par de l'insécurité du quotidien : personnes roulant à vive allure sur des zones piétonnes ; jeux dangereux ; rodéos notamment.

D'autres problématiques sont évoquées mais de manière différenciée selon les quartiers : violences intrafamiliales en hausse avec des difficultés à trouver des solutions rapides et pertinentes que ce soit pour les femmes ou les enfants en danger.

L'ADULM a produit des éléments plus complets à l'échelle de la MEL²⁹ sur les faits de délinquance impactant la vie quotidienne des habitants et sur les conséquences des trafics de stupéfiants sur le cadre de vie.

2.3. UN CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITES QUI S'APPUIE SUR L'EXPERTISE DE TERRAIN

Au-delà d'une analyse et d'une observation statistique des QPV, l'ADULM a organisé **6 ateliers « vécus des quartiers »** à l'automne 2022. Ces temps d'échanges entre professionnels de terrain, conseils citoyens, associations et institutions ont permis d'obtenir une connaissance plus fine des quartiers, des besoins des habitants, des initiatives positives et des acteurs mobilisés.

Les participants ont exprimé des attentes pour le prochain contrat de ville, et des thématiques à investir de manière prioritaire.

- De la méthode : simplification et souplesse permettant de s'adapter aux spécificités de chaque territoire, de la coopération, du partenariat et un contrat élaboré sur la base de l'expertise des acteurs de terrain. Ce premier point montre la nécessité de remplacer une logique de travail essentiellement « programmatique » à une logique de projet de territoire partagé en faveur de l'amélioration des conditions de vie des habitants ;
- Des perspectives pour l'avenir des quartiers et des habitants : faire société (vivre ensemble), sortir les quartiers de leurs difficultés (cadre de vie, logement, lutte contre la pauvreté), accompagnement des habitants, contribuer au changement d'image des quartiers.

²⁹ <https://www.adu-lille-metropole.org/productions/les-faits-de-delinquance-impactant-la-vie-quotidienne-des-habitants/>

<https://www.adu-lille-metropole.org/productions/impacts-des-trafics-de-stupefiants-sur-le-cadre-de-vie/>

Plus finement, ces attentes se résument à :

- **Un renforcement de la proximité** des acteurs publics et privés intervenant en faveur des quartiers. Cela devra se traduire à la fois par une compréhension fine des besoins des habitants, une présence physique dans la durée et la capacité à ajuster les actions bénéficiant aux habitants ;
- **La mise en place d'une écoute active, une mobilisation et des liens plus réguliers avec les habitants.** Il convient de prendre en considération non seulement leurs difficultés, mais aussi leurs aspirations, leurs idées, leurs retours d'expérience. Les habitants doivent devenir des interlocuteurs récurrents et dans la durée des services publics qui leur sont dédiés ;
- **Préparer, accompagner, plutôt que faire à la place de...** Si certaines situations nécessitent de proposer des solutions clés en main aux habitants (accès aux droits dans certaines situations, accès rapide à la qualification et à l'emploi pour certaines personnes...), il apparaît nécessaire d'intervenir aussi de telle sorte que les habitants développent leurs propres compétences, leurs capacités à faire par leurs propres moyens ;
- **Créer les conditions de la mixité en ouvrant les activités proposées dans le quartier à d'autres habitants de la commune, de la MEL, en valorisant ce qui se passe dans le quartier,** en facilitant les liens et les relations entre les habitants d'un espace urbain commun qui comprend le quartier, la ville et des intercommunalités (des attentes particulièrement fortes sont attendues en milieu scolaire).
- **Faciliter les logiques de parcours et de cohérence d'intervention** en particulier en matière de santé (prévention et soins), mais aussi de réussite et d'orientation scolaire.
- **Adapter et renforcer l'offre de services publics et privés** lorsqu'elle s'avère inadaptée ou déficiente en s'appuyant sur un dialogue permanent entre les usagers et les organismes concernés.

Dans la continuité des ateliers « vécus des quartiers », la MEL et l'ADULM ont organisé 7 **ateliers citoyens**³⁰ au cours du 1er trimestre 2023 sur les thématiques suivantes : L'accès aux droits (dont le numérique) ; Le vivre-ensemble, lien social et prévention-sécurité ; L'accès à l'emploi ; La santé ; L'habitat, le cadre de vie, les transitions ; Éducation, jeunesse et un atelier sur la participation des habitants et le pouvoir d'agir.

L'expertise d'usage des habitants, associations, acteurs de terrain, institutions, collectivités a été sollicitée pour mieux connaître les initiatives, acteurs et bonnes pratiques qui répondent aux besoins des habitants, proposer des pistes d'actions et ressources pour améliorer les services rendus aux habitants.

Avec l'évaluation du précédent contrat de ville, les temps de travail sur le pacte des solidarités, les éléments d'analyse statistiques, ces différents ateliers ont contribué à la définition des enjeux du prochain contrat de ville et des solidarités :

- Enjeu 1 : Lutter contre les inégalités dès l'enfance, notamment par la réussite éducative et scolaire de tous les jeunes ;

³⁰ Les outils de facilitation graphique ayant servi aux échanges sur chaque thème sont présentés en annexe

- Enjeu 2 : Amplifier la politique d'accès à l'emploi ;
- Enjeu 3 : Promouvoir l'accès aux soins et à la prévention ;
- Enjeu 4 : Œuvrer pour le vivre ensemble : gestion urbaine et sociale de proximité et cadre de vie, engagement citoyen, sécurité-prévention de la délinquance, habitat ;
- Enjeu 5 : Construire une transition écologique solidaire : mobilité, précarité énergétique, renaturation de la ville, agriculture urbaine ;
- Enjeu 6 : Lutter contre l'isolement et la grande précarité, accès aux droits, transition numérique, lutte contre les discriminations.

3. UN PROJET DE TERRITOIRE AU BÉNÉFICE DES PLUS VULNÉRABLES

Le contrat de ville et des solidarités adopte les principes d'un projet de territoire au bénéfice des ménages en situation de vulnérabilité, tout en articulant les interventions métropolitaine et infra métropolitaine.

À l'échelle infra métropolitaine, les priorités d'intervention, décrites ci-dessous, sont encadrées sur la base de la géographie des quartiers prioritaires.

3.1. LA GÉOGRAPHIE DES QUARTIERS PRIORITAIRES

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifie la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Pour le territoire de la MEL, il n'y a pas de quartier sortant, mais une extension des périmètres et un nouveau QPV : le Parc à Haubourdin. La géographie prioritaire du contrat de ville et des solidarités concerne 26 quartiers dans 20 communes de la MEL : Armentières, Croix, Faches-Thumesnil, Haubourdin, Hellemmes, Hem, Lambersart, Lezennes, Lille, Loos, Lys-lez-Lannoy, Marcq-en-Barœul, Mons-en-Barœul, Ronchin, Roubaix, Seclin, Tourcoing, Villeneuve-d'Ascq, Wattignies et Wattrelos.

Quartiers prioritaires	Communes concernées
Attargette – Chanzy	Armentières
Bizet – Briqueterie	Armentières
Quartier Intercommunal Roubaix-Tourcoing - Blanc Seau - Croix Bas Saint Pierre - Wattrelos Nord	Croix, Roubaix, Tourcoing, Wattrelos
Secteur Sud	Faches-Thumesnil, Lezennes, Lille, Loos
Le Parc	Haubourdin
Quartier Intercommunal Hautchamps Longchamp - Lionderie - 3 Baudets	Hem, Lys-lez-Lannoy, Roubaix
Pacot – Vandracq	Lambersart
Secteur Ouest	Lille
Secteur Nord Est	Lille
Secteur Nord	Lille
Nouveau Mons - Les Sarts- Dombrowski	Lille, Mons-en-Barœul Villeneuve-d'Ascq
Les Oliveaux	Loos
Clémenceau-Kiener	Loos
La Briquetterie	Marcq-en-Barœul
Comtesse De Ségur	Ronchin
Nouveau Roubaix	Roubaix
La Mouchonnière	Seclin
Phalempins	Tourcoing
Virolois	Tourcoing
La Bourgogne	Tourcoing
Pont Rompu	Tourcoing
Pont de Bois-Hôtel de ville	Villeneuve-d'Ascq

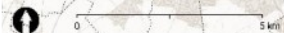
Résidence-Poste-Triolo	Villeneuve-d'Ascq
Epidéme Villas Couteaux	Tourcoing, Wattrelos
Blanc Riez	Wattignies
Centralité De Beaulieu	Wattrelos

Quelques faits notables :

- Une augmentation globale de la superficie des QPV avec une augmentation de périmètre important notamment sur 3 communes : Villeneuve d'Ascq, Tourcoing et Roubaix ;
- Un nouveau QPV : quartier du parc sur Haubourdin (ancien quartier de veille).

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [Janvier 2024]

Quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) [Janvier 2024]



■ Ancienne délimitation des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)
[décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014]

■ Quartiers prioritaires de la politique de la ville 2024 (QPV)
[Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023]

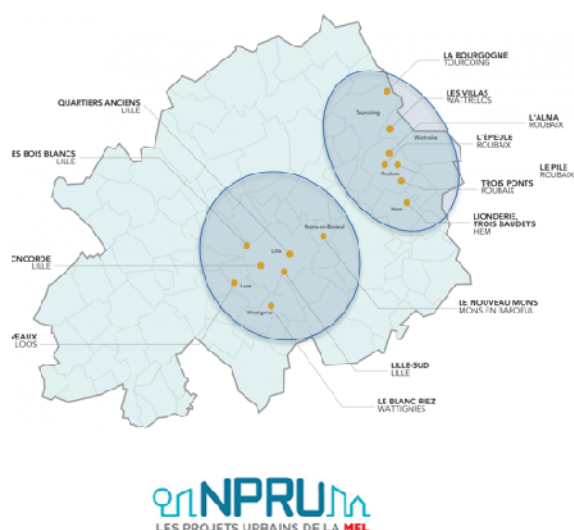
Limite de la Métropole Européenne de Lille (MEL)
 Limite communale



l'Agence
DE DÉVELOPPEMENT
ET D'URBANISME DE
Lille Métropole

3.2. UN PROJET DE RÉNOVATION URBAINE MÉTROPOLITAIN AMBITIEUX AU SERVICE DES HABITANTS

Partie intégrante du Contrat de Ville et des Solidarités, le NPRU constitue un effort sans précédent de transformation de **14 sites** rencontrant de lourds dysfonctionnements répartis dans les communes de Lille, Hem, Loos, Mons-en-Barœul, Roubaix, Tourcoing, Wattignies et Wattrelos.

NPRU DE LA MEL : GEOGRAPHIE D'INTERVENTION

9 quartiers prioritaires situés sur 8 communes

- 5 sites d'intérêt national

- Roubaix – Alma, Epeule, Trois Ponts et Pile
- Tourcoing – La Bourgogne
- Lille - Concorde, Lille Sud et quartiers anciens
- Loos – Les Oliveaux
- Mons en Baroeul – Nouveau Mons

- 4 sites d'intérêt régional

- Wattrelos – Les Villas
- Hem – La Lionderie
- Wattignies – Blanc Riez
- Lille – Bois Blancs

>>> 14 sites opérationnels d'intervention aux potentiels très différents, au sein de deux versants géographiques aux dynamiques propres : la spécificité de Roubaix

Le NPRU est un **projet intégré** de cohésion urbaine, sociale et de solidarités pour apporter des réponses cohérentes à l'ensemble des difficultés rencontrées par environ **80 000 métropolitains**.

En tant que porteur du NPRU, la MEL s'engage à poursuivre la mise en œuvre du NPRU engagé en 2019 et représentant plus de 400 opérations portées par une pluralité d'acteurs mobilisés pour une enveloppe globale de plus de **2 milliards d'euros**.

La contribution financière de la MEL à ce programme représente 18% du coût du projet à ce stade, à travers :

- les opérations qu'elle porte en maîtrise d'ouvrage (ingénierie, aménagement des espaces publics)
- et le cofinancement d'opérations portées par les partenaires à travers ses dispositifs (fonds de concours aux équipements publics, subventions dans le cadre de sa politique en matière d'habitat, etc).

ELEMENTS-CLES DU PROGRAMME



L'ambition vise à **traiter des dysfonctionnements urbains, contribuer au rééquilibrage du territoire** et au repositionnement de ces quartiers dans le développement de la métropole. Ceci en agissant collectivement sur la mixité sociale, l'accompagnement des familles par le biais du relogement, l'attractivité de l'offre éducative ou encore la formation et l'insertion des habitants.

Le NPRU doit être l'occasion et le défi de traiter le volume et la forte concentration de situations complexes et un lieu d'innovation des politiques d'accompagnement social pour un accès durable à l'égalité des chances.

Aux côtés des partenaires, la MEL s'engage à poursuivre la mobilisation de l'ensemble de ses compétences autour des axes prioritaires suivants :

- Renforcer la mixité sociale et le rééquilibrage territorial
- Accompagner les parcours résidentiels, notamment pour les ménages relogés et les ménages qui accéderont à la propriété
- Assurer le bon fonctionnement des quartiers et leur bonne gestion
- Accompagner le changement d'image et le retour d'attractivité des quartiers
- Renforcer la réussite éducative
- Favoriser le vivre ensemble
- Soutenir l'insertion économique des habitants
- Lutter contre la pauvreté et la précarité

3.3. DES PÉRIMÈTRES D'ATTENTION COMPLÉMENTAIRES

Pour le territoire de la MEL, des **périmètres d'attention complémentaires** ont été définis sur la base des critères suivants :

- Des secteurs accueillant une population avec un revenu très bas (revenu médian) ;
- L'absence de mixité sociale dans les établissements scolaires (IPS les plus bas des établissements scolaires : écoles et collèges) ;
- Des difficultés sociales liées au peuplement des résidences sociales (fragilité du parc de logement social).

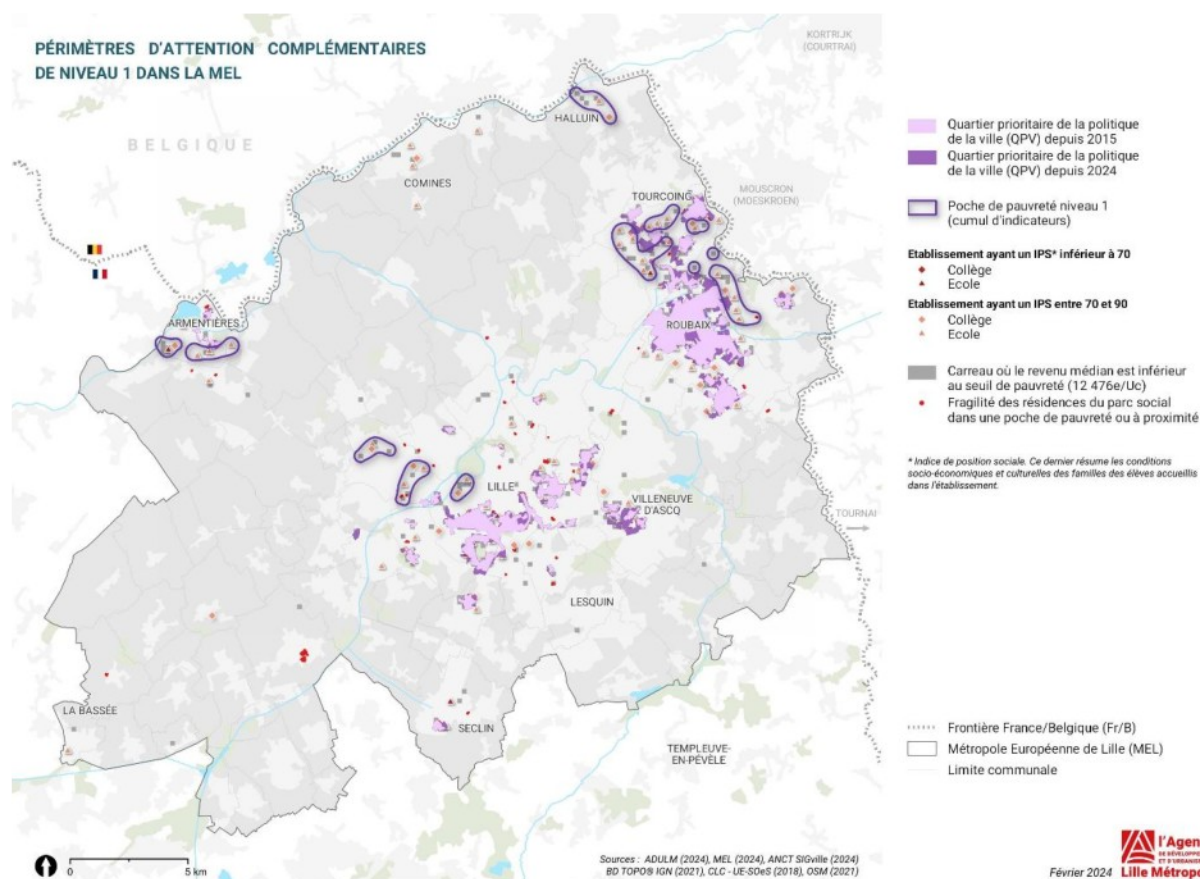
Les secteurs cumulant plusieurs indicateurs de fragilité avec un niveau élevé sont les suivants:

- Des secteurs en limite des quartiers prioritaires sur Armentières (Salengro), Wattrelos (Crétinier, Laboureur, Becksartel), Tourcoing, Lille (Catinat) et Houplines ;
- Des secteurs dans une commune anciennement classée en quartier de veille : Lomme (Marais, Mitterie et Mont à camp) ;
- Un secteur en périphérie de l'agglomération : Halluin.

La création de ce zonage complémentaire permet à la fois d'éviter l'effet frontière engendré par la géographie prioritaire et de mobiliser des partenaires pour la mise en œuvre de solutions socialement innovantes.

Ces périmètres feront l'objet d'un suivi particulier jusqu'en 2026. L'évaluation à mi-parcours permettra de définir ceux à suivre sur la seconde partie du contrat de ville et des solidarités.

L'Etat pourra allouer, de manière circonscrite et exceptionnelle, des crédits spécifiques sur certains territoires identifiés ponctuellement comme vulnérables mais situés hors de la géographie prioritaire, sous réserve que ce soutien s'inscrive dans le cadre partenarial du contrat de ville. Cette souplesse ne correspond en aucun cas à la formalisation de nouveaux territoires de veille en politique de la ville.



4. LES ENJEUX DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

Les enjeux du contrat de ville et des solidarités intègrent les enjeux communs du contrat de ville à horizon 2030 et du pacte local des solidarités à horizon 2027.

4.1 LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DÈS L'ENFANCE, NOTAMMENT PAR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE ET SCOLAIRE DE TOUS LES JEUNES

PARTENAIRES

État, MEL, Conseil Départemental, communes, Éducation Nationale, CAF, Clubs de prévention, Missions locales, Acteurs de l'accueil hébergement insertion et du logement, Universités, Associations d'étudiants, ADULM

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Accompagner les jeunes vers l'autonomie et favoriser les parcours personnalisés (insertion, logement, santé)
- ⇒ Mobiliser et accompagner les jeunes les plus vulnérables vers et dans le logement

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

L'analyse des résultats scolaires dans les établissements accueillant des enfants et des jeunes des QPV démontre des difficultés récurrentes : retards en 6^{ème} plus importants qu'en dehors des QPV, taux de réussite au brevet inférieur dans les QPV, notes aux épreuves écrites du DNB plus faibles...

- ⇒ **Mieux repérer les élèves en difficulté et les accompagner dans leur réussite scolaire**, corolaire à leur réussite professionnelle

Les QPV ont la particularité d'accueillir des familles fragiles (familles monoparentales, pauvres, moins diplômées que les habitants des autres quartiers, parfois allophones).

- ⇒ **Soutenir la parentalité** : apporter les ressources nécessaires aux parents pour qu'ils accompagnent leurs enfants dans les différents âges de la vie et contribuent à leur épanouissement

*41% des lycéens vivant en QPV sont orientés vers des filières professionnelles contre moins de 28% pour les lycéens ayant été scolarisés hors QPV.
Les élèves des QPV se caractérisent par des parcours scolaires plus courts et moins prestigieux que les élèves scolarisés hors QPV.*

- ⇒ **Favoriser la diversification d'orientation scolaire** notamment en fin de collège pour favoriser l'ambition et la réussite scolaire

Selon les indicateurs socio-économiques, les collèges des QPV ou à proximité directe des QPV accueillent deux fois plus d'élèves issus de familles appartenant aux catégories socio-professionnelles défavorisées que les établissements scolaires hors QPV (64,6% contre 30,5% pour les établissements hors QPV). Cette absence de mixité sociale engendre des difficultés de différentes natures (difficultés collectives dans les apprentissages, faible altérité...).

⇒ **Favoriser la mixité sociale et scolaire**

⇒ **Favoriser des activités sportives et culturelles régulières, variées**
en différents lieux permettra aux jeunes de trouver des centres d'intérêts positifs propices à un développement éducatif équilibré

FOCUS SUR LES SITES NPRU

La lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge constitue une priorité des PRU. Les quartiers, confrontés à d'importants défis économiques et sociaux, voient ces enjeux impacter directement l'éducation et la réussite scolaire des jeunes résidents. Pour inverser cette tendance, l'amélioration de la mixité sociale est recherchée et la rénovation des équipements est entreprise pour créer un environnement éducatif plus inclusif et attractif.

Actuellement une vingtaine de projets d'intervention sur des établissements scolaires sont prévus sur des sites NPRU. Ces interventions seront l'occasion de mettre au travail l'attractivité de ces établissements en faisant le lien entre projets de rénovation et projets éducatifs. Roubaix, Tourcoing, Lille et Loos ont obtenu la labélisation "Cités éducatives" avec pour objectif de mobiliser tous les acteurs de la communauté éducative pour améliorer les conditions d'éducation en favorisant la mixité sociale, l'ouverture à la culture et l'accompagnement des enfants vers la réussite.

4.2 AMPLIFIER LA POLITIQUE D'ACCÈS À L'EMPLOI

PARTENAIRES

État, MEL, Département, Région, CAF, ADULM, Communes, France Travail, Maisons de l'emploi, Banque Publique d'Investissement

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Lever les freins à la mobilité pour tous et favoriser l'insertion des personnes en grande précarité

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

De nombreux dispositifs et initiatives sont mis en œuvre sur les questions d'emploi au sein de la MEL. Ceux-ci renvoient à une multiplicité d'acteurs et de niveaux d'intervention : Contrat d'engagement jeune, contrats d'apprentissage, emplois Francs, Cités de l'emploi, les Equip'Emploi de France Travail, Écoles de la 2^{ème} chance ; Régionaux (proch'emploi, proch'info-formation...) ; Départementaux : Nord Emploi ; Volet économie et l'emploi de la politique de la ville (MEL). A ces dispositifs, s'ajoutent des expérimentations locales telles que le territoire zéro chômeurs longue durée (Lille-Fives, Loos, Tourcoing), la sensibilisation du monde enseignant aux métiers en tension (Roubaix), etc... Une articulation entre ces différents niveaux d'intervention est nécessaire afin de rendre l'action publique lisible.

- ⇒ **Renforcer l'articulation du SPELOF** (service public de l'emploi local, de l'orientation et de la formation) avec les besoins de demandeurs d'emploi de QPV en lien avec la mise en place de France Travail
- ⇒ **Positionner les habitants des QPV au cœur des actions favorisant l'emploi et le dynamisme économique**

Parmi les profils les plus touchés en matière d'exclusion professionnelle figurent :

- *les personnes sans diplôme : 21% des demandeurs d'emplois sont sans diplôme (MEL : 14%) ;*
- *les bénéficiaires du RSA : 40% des demandeurs d'emploi en QPV bénéficient du RSA (MEL : 29%) ;*
- *les jeunes (dont le taux de chômage, au niveau national, était de 33% en QPV en 2018 contre 15% dans les autres quartiers, et, au sein de cette population jeune, les sans diplôme ni expérience professionnelle (cf. catégorie des NEET).*

Les femmes constituent un public marqué par des taux d'activité particulièrement faibles et par une précarité dans l'emploi supérieure à la moyenne (25,3% des emplois occupés par ces dernières sont précaires).

Un meilleur accès à l'emploi de ces publics nécessite un accompagnement renforcé et, le cas échéant, la levée de freins périphériques (garde d'enfant, mobilité,).

- ⇒ **Intensifier l'accompagnement des demandeurs d'emploi** les plus vulnérables ;
- ⇒ **Lever les freins d'accès à l'emploi des habitants des QPV**

La question de l'adéquation entre les compétences recherchées par les entreprises et celles dont sont dotées les habitants des QPV en recherche d'emploi est récurrente. Cette situation se manifeste notamment par la présence de tensions en matière de recrutement (emplois vacants) alors même qu'il existe une main-d'œuvre inoccupée. Plusieurs facteurs sont susceptibles d'expliquer ce phénomène :

- *La faible mobilité limitée des travailleurs peut impliquer l'existence de déséquilibres locaux du marché du travail ;*
- *Un décalage qualitatif (nature des formations possédées/besoins des entreprises) et quantitatif (nombre limité de personnes formées aux métiers qui recrutent) sur le marché du travail*
- *Le défaut d'attractivité de certains métiers : conditions de travail, rémunération*

- ⇒ **Il s'agira donc d'améliorer l'adéquation entre les compétences des habitants des QPV et celles recherchées par les employeurs.**

Même si une dynamique entrepreneuriale a pu être observée ces dernières années dans les quartiers de la politique de la ville, cette dernière se caractérise également par des situations de précarité.

En effet, les créations d'entreprises au sein des QPV le sont pour la plupart sous le statut des micro entrepreneurs (68% en QPV contre 59% hors QPV), parfois par défaut (difficultés pour trouver une activité en tant que salarié) tandis que les revenus produits peuvent être assez modestes.

- ⇒ **Promouvoir la création d'activités économiques** comme outil de développement des territoires prioritaires ;

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

Les quartiers NPNRU partagent une ambition claire : promouvoir l'emploi et l'inclusion sociale grâce à une collaboration étroite d'un réseau d'acteurs associatifs et institutionnels. Le renforcement de l'offre de mobilité, la création de nouvelles lignes de tram et le déploiement de bus à haut niveau de service offrent aux habitants plus de facilité à accéder aux grands pôles économiques de la métropole. Le renouvellement urbain représente également une opportunité pour structurer des filières économiques, soutenir les savoir-faire des habitants et développer l'entrepreneuriat dans les quartiers. L'introduction de clauses sociales et d'heures d'insertion dans les chantiers constitue une première mesure concrète visant à favoriser l'insertion professionnelle des habitants éloignés du marché de l'emploi.

Plusieurs sites ont le fait le choix d'une Maison de l'emploi : un outil central, permettant à ces divers acteurs d'agir de concert et de proposer leurs services tels que le développement d'activités, des plans de formation et l'acquisition de nouvelles compétences.

Lille-Fives, Loos et Tourcoing disposent « d'entreprises à but d'emploi », issues de l'expérimentation « Territoire zéro chômeur de longue durée » visant spécifiquement à soutenir le retour à l'emploi des individus les plus éloignés du marché du travail via la construction de parcours personnalisés.

À Roubaix, une Maison de l'économie circulaire et du Zéro déchet sera créée pour accompagner les porteurs de projets à la structuration de nouvelles filières.

4.3 PROMOUVOIR L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

PARTENAIRES

État, MEL, ARS, CPAM, communes, Conseil départemental, EPSM (3 EPSM sur la métropole), CLSM, CMP, RSSLM, CREHPSY, PTSM et ADULM

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

La réalisation du diagnostic relatif au contrat de ville et des solidarités a mis à jour la rareté des données santé à l'échelle des QPV que ce soit en matière de santé physique ou mentale.

- ⇒ **Se doter d'un outil d'observation**, en matière de santé mentale afin de mieux qualifier les besoins, les ressources et de mieux ajuster les modalités d'intervention en la matière.

Les ateliers citoyens pour l'écriture du contrat de ville animés par l'Agence d'urbanisme à l'automne 2022 et au printemps 2023 ont fait remonter des observations de différents ordres, dont une augmentation perceptible des jeunes en souffrance psychique avec ou sans soutien familial. Ces remontées sont corroborées par le rapport du CESER de janvier 2022 sur la santé mentale qui met en exergue le lien entre conditions de vie et hausse des troubles psychiques dans la Région Hauts-de-France.

- ⇒ **Soutenir les acteurs agissant sur les problématiques de santé mentale notamment auprès des jeunes.**

Une étude de référence réalisée sur 32 QPV du Grand Est révélait une surmortalité prématurée (avant 75 ans) supérieure à 67% à celle de la région. L'ARS et les CPAM observent par ailleurs une moindre participation des habitants des QPV aux campagnes de dépistages de maladies mortelles lorsqu'elles sont prises en charge trop tardivement.

- ⇒ **Dans cette perspective, l'ambition sera d'améliorer la participation des habitant.es des QPV aux campagnes de prévention** notamment les campagnes de dépistages des cancers du sein, des cancers colorectaux et du col de l'utérus.

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

L'opportunité du NPNRU est aussi de créer des quartiers à santé positive. Par la renaturation des espaces publics, l'aménagement de balades paysagères, l'amélioration de la qualité de l'air et l'accès à une alimentation équilibrée (quartiers fertiles), l'idée est d'offrir aux habitants des QPV un cadre de vie sain et paisible. Les projets de renouvellement urbain permettent également de repenser l'offre de santé dans ces quartiers denses et éloignés des parcours de soins.

4.4 ŒUVRER POUR LE VIVRE ENSEMBLE : GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ ET CADRE DE VIE, ENGAGEMENT CITOYEN, SÉCURITÉ PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE, HABITAT

PARTENAIRES

MEL, État (ANRU, DDTM, PDEC), Villes, bailleurs, Région

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

En matière d'habitat :

Les éléments de diagnostic font état d'un parc de logement privé et public présentant des fragilités à plusieurs titres : ancienneté, indignité, phénomène de passoire énergétique. Il est également souligné par différents travaux à l'échelle de la MEL, un manque de mixité qui engendre des déséquilibres territoriaux sur le plan social, éducatif, économique

- ⇒ L'ambition est d'**améliorer la situation de l'habitat dans les QPV (qualité des logements, performance énergétique, mixité)**. En la matière la MEL et ses partenaires ont pris des engagements dans le cadre du Programme Local de l'Habitat (PLH) et du NPNRU. Ces engagements feront office d'ambitions dans le cadre du contrat de ville et des solidarités.

Le PLH porte la volonté d'un équilibrage territorial du peuplement à travers les attributions de logements sociaux. Il s'agit donc de viser :

- *Hors QPV, 25% des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages les plus modestes (1^{er} quartile)*
- *En QPV, trois quarts des attributions doivent se réaliser au bénéfice des ménages aux revenus intermédiaires et plus élevés (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} quartile).*

En matière de production de logements sociaux, il s'agit de prévoir dans les opérations de construction de logements hors QPV 30% de logements sociaux dont 30% de PLAI³¹.

En matière de rénovation énergétique, le PLH fixe comme objectif d'accompagner les bailleurs sociaux dans la réhabilitation de 3 000 logements par an en ciblant prioritairement les « passoires énergétiques », dont au moins 60% sont situés en QPV.

En matière de cadre de vie :

*En matière de **propreté urbaine et de gestion des déchets**, les QPV connaissent un nombre de dépôts sauvages de déchets et d'encombrants plus important qu'ailleurs.*

- ⇒ Via la démarche métropolitaine de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité, la MEL et ses partenaires ambitionnent d'**améliorer la propreté des quartiers prioritaires**. Il s'agira notamment de faire en sorte que les habitants perçoivent cette amélioration au quotidien.

³¹ Prêt Locatif Aidé d'Intégration

Une étude de l'ADULM datant de 2019³² rend compte d'une prédominance des délaissés urbains en quartiers prioritaires dont une partie crée des nuisances : dépôts sauvages, appropriation... La MEL en lien avec ses partenaires locaux a expérimenté des démarches permettant de qualifier ces délaissés.

- ⇒ **L'ambition est de poursuivre le travail engagé et d'aménager de nouveaux espaces actuellement délaissés situés en QPV.** Les aménagements devront s'adosser sur des projets permettant le bon fonctionnement de ces espaces (propreté, entretien...)

*En matière de **participation des habitants** : les ateliers citoyens rendent compte de nombreux écueils quant à la mobilisation des habitants aux différents dispositifs de la Politique de la Ville. Ainsi sur de nombreux sites, les conseils citoyens n'existent plus et au-delà, le dialogue entre habitants et institutions en matière de politique de la ville est difficile en dehors de sujets bien précis (Opération de Renouvellement Urbain à titre d'exemple) ...*

- ⇒ **L'ambition est donc de (re) créer d'ici 2030, dans chaque quartier, des collectifs d'habitants** permettant de faciliter le lien entre les institutions et les habitants sur les sujets, projets qui les concernent, les préoccupent (aménagement, rénovation, entretien du quotidien...mais aussi projets éducatifs, d'animation de quartier...).

En matière de sécurité et de prévention de la délinquance :

Les sujets qui préoccupent le plus (en dehors des périodes d'exacerbation de violences liées à des événements : violences urbaines) sont :

- *Les trafics, en particulier, de stupéfiants et leurs effets ;*
- *Une tendance au rajeunissement de la délinquance dont une attention particulière portée sur la prostitution des mineurs ;*
- *La délinquance routière, qui peut se traduire par de l'insécurité du quotidien.*

D'autres problématiques sont évoquées mais de manière différenciée selon les quartiers : violences intrafamiliales en hausse avec des difficultés à trouver des solutions rapides et pertinentes que ce soit pour les femmes ou les enfants en danger...

- ⇒ **Diminuer de manière significative l'entrée des adolescents dans les réseaux de délinquance**, en particulier ceux liés aux trafics de stupéfiants, dans le cadre d'une approche globale (repérage des mineurs en danger, protection des mineurs, protection de l'enfance, éducation, parentalité, sanctions, justice...)

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

L'entrée en phase opérationnelle des NPNRU nécessite de rappeler quotidiennement le sens des projets dans une logique d'accompagnement au changement et aux nouveaux usages. Les projets doivent se préciser dans leurs détails. Ils laissent ainsi certaines marges pour des initiatives citoyennes et l'expression du pouvoir d'agir des habitants. Pour atténuer les nuisances des chantiers, les conventions de gestion de

³² ADULM, *Une approche renouvelée des lieux vacants dans la métropole lilloise*, 2019

site facilitent la vie des habitants et les stratégies de gestion transitoire font vivre et animent les espaces vacants. La co-construction et le changement d'image des quartiers par la réappropriation des espaces publics permettent d'accompagner socialement la dynamique de transformation urbaine.

A Wattignies, la conception des nouveaux espaces publics est un vecteur du changement d'image du quartier. La mobilisation et l'engagement des habitants dans les travaux de gestion urbaine de proximité, conduits par la ville, permettent d'accompagner les changements opérés.

4.5 CONSTRUIRE UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE : MOBILITÉ, PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE, RENATURATION DE LA VILLE, AGRICULTURE URBAINE

PARTENAIRES

État (ANRU, DDTM, DREAL, ADEME), Région Haut de France, Département du Nord, MEL, Communes, CAF, ADULM, CERDD, IREV

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

Au regard de l'urgence climatique, la MEL a fixé dans son Plan Climat Air Énergie Territorial une stratégie de lutte contre le changement climatique et la pollution de l'environnement d'ici 2026, tout en visant la neutralité carbone à l'horizon 2050

- ⇒ Lutter contre la précarité énergétique et favoriser l'accès à une alimentation durable

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

Alors que les habitants des quartiers prioritaires ont une empreinte carbone plus faible que la moyenne nationale, ils subissent davantage les conséquences du changement climatique dans des logements souvent mal isolés et des espaces très minéraux. Il est donc indispensable d'avoir une attention spécifique à la transition écologique pour les quartiers prioritaires en multipliant les dispositifs d'accompagnement des citoyens, des associations, des universités et de la société civile dans son ensemble. Logement, énergie et alimentation constituent les trois premiers postes de dépenses rapportés par les Français, dans les QPV comme ailleurs. Néanmoins, le logement apparaît dans les QPV encore plus nettement qu'ailleurs devant les autres postes de dépenses : 35% des habitants le citent comme leur premier poste de dépense. Le logement est également sujet à de nombreuses difficultés du quotidien : ainsi, 43% de la population indique avoir déjà été confronté à une température trop élevée dans leur logement pendant l'été, 40% à une température trop basse pendant l'hiver, et 34% à une mauvaise insonorisation.³³

- ⇒ Améliorer l'efficacité énergétique et lutter contre la précarité énergétique ;
- ⇒ Mettre en œuvre des opérations d'aménagement favorisant la santé environnementale et l'adaptation au changement climatique ;

³³ Les habitants de QPV toujours plus exposés aux impacts du changement climatique (Baromètre ANRU – Harris Interactive 8 février 2024)

Dédié à la montée en qualité des projets mis en œuvre dans le cadre du NPRU, "Quartiers Résilients" est une démarche d'intervention conjointe dans l'ensemble des quartiers. Le NPRU de la Bourgogne à Tourcoing fait partie des lauréats de la démarche. Par ailleurs, Iéna Mexico a intégré la démarche « démonstrateur de la ville durable » pour un quartier ancien. Les QPV en renouvellement urbain sont des territoires caractérisés par une fragilité plus forte qu'ailleurs, présentant d'importantes disparités avec leur agglomération environnante. Ils représentent donc des opportunités en matière de transition et résilience.

- ⇒ Inscrire les quartiers NPNRU dans la démarche quartiers résilients et s'appuyer sur le démonstrateur de la ville durable « Iéna Mexico » dans le cadre de l'habitat privé ;

Dans les quartiers populaires, de nombreuses initiatives existent afin de trouver des solutions aux problématiques quotidiennes. Repair café, ateliers éco gestes, recyclerie, ressourceries sont autant d'outils à mobiliser pour promouvoir une transition écologique et solidaire. Il s'agira de favoriser l'écologie populaire et de valoriser les actions portées localement.

- ⇒ Structurer et faire connaître les réseaux et les lieux durables et solidaires existants dans les quartiers ;

La part des ménages sans voiture est beaucoup plus élevée en QPV que sur l'ensemble de la Métropole Européenne de Lille (40 % contre 26 %). Ils possèdent moins souvent le permis de conduire, et se déplacent davantage à pied et en transports en commun. Les habitants des QPV sont plus nombreux à posséder un abonnement de transports collectifs. Une tarification solidaire pour les métropolitains existe pour lever pour partie le coût du transport en tant que frein à la mobilité. Ainsi, pour les moins de 18 ans, la gratuité des transports est appliquée depuis le 1er janvier 2022. Par ailleurs, la pratique du vélo y est moins développée (les aménagements, la sécurisation et l'apprentissage sont des enjeux à prendre en compte dans les QPV)

- ⇒ Favoriser la mobilité des habitants en QPV ;

76% des habitants des QPV indiquent avoir déjà mangé des aliments de moins bonne qualité que d'habitude (contre 61% dans la population générale). Et 63% indiquent avoir déjà sauté un repas pour faire des économies, contre 39% dans la population générale.(Baromètre ANRU – HARRIS février 2024)

- ⇒ Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable.

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

Les quartiers NPNRU s'engagent dans la transition énergétique et écologique en intégrant la qualité environnementale dans les projets et en accompagnant socialement les transformations. Les projets mettent l'accent sur la limitation des risques, la réduction des nuisances, la transition écologique et la lutte contre la précarité énergétique : logements plus sobres en termes de consommation d'énergie, économie circulaire par le biais de la réutilisation, du réemploi et du recyclage des matériaux issus des démolitions, développement de l'agriculture urbaine,

végétalisation des quartiers, installation de réseaux d'énergie intelligents, développement de l'offre de transport collectif et accès aux nouvelles mobilités...

Le « quartier résilient » de La Bourgogne à Tourcoing adopte le modèle historique de la cité-jardin et prévoit l'amélioration du patrimoine bâti et le déploiement d'un nouveau réseau de chaleur.

À Lille, dans les quartiers anciens, un espace ressource collaboratif sera installé au cœur du quartier pour faciliter les échanges et la formation sur l'habitat durable. Des actions de sensibilisation accompagneront la population dans l'appropriation des nouveaux usages et des bonnes pratiques.

Enfin, la végétalisation des cours d'école améliore les conditions de travail et de bien-être des élèves et du personnel éducatif.

4.5 LUTTER CONTRE L'ISOLEMENT ET LA GRANDE PRÉCARITÉ, ACCÈS AUX DROITS, TRANSITION NUMÉRIQUE, LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

PARTENAIRES

CD59, CAF, UDCCAS, CDAD du Nord, Communes

LES AMBITIONS DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

À l'échelle de la MEL d'ici 2027

- ⇒ Développer les outils pour la coordination de l'accès aux droits et rendre accessible l'information sur les droits et dispositifs

À l'échelle des quartiers prioritaires d'ici 2030

En matière d'accès aux droits :

La dématérialisation des démarches administratives a engendré des difficultés de la part des publics fragiles, ne maîtrisant pas ou peu les outils numériques, la lecture, l'écriture... Des associations de proximité (Centres sociaux entre autres), les communes, les CCAS se sont mobilisés pour éviter les ruptures de droits, faciliter les démarches. Malgré tout l'accès aux droits reste problématique pour certains habitants.

- ⇒ **Faciliter l'accès aux droits et accompagner les habitants aux usages numériques ;**
- ⇒ **Soutenir et expérimenter des démarches « d'aller vers »** dédiées aux personnes isolées, peu mobiles, potentiellement en situation de rupture de droit.

En matière de lutte contre les discriminations :

L'étude Melodi³⁴ (testing) concernant des postes d'assistant.es de gestion sur la MEL a montré la persistance des discriminations notamment des candidat.es avec des noms à consonance maghrébine d'autant plus lorsqu'ils habitent en QPV alors que les candidats issus des QPV avec un nom à consonance française en tirent avantage (en raison du dispositif emplois francs notamment).

- ⇒ **Former les acteurs :**
 - Faire évoluer les pratiques RH des employeurs via le déploiement d'actions de sensibilisation / formations innovantes en matière de lutte contre les discriminations ;

³⁴ <https://www.calameo.com/mel-metropole-europeenne-de-lille/read/005117137a6be6fd3cf33?page=1>

- Poursuivre les actions engagées en faveur de la lutte contre les discriminations dans le domaine du logement ;
- D'autres champs que l'emploi pourront être explorés : éducation, accès aux loisirs... et d'autres acteurs pourront être sensibilisés/formés.

FOCUS SUR LES SITES NPNRU

Le retournement d'image des quartiers passe notamment par l'implantation d'une offre de services large au cœur des QPV et, ce, pour les désenclaver et faciliter la vie des habitants. Commerces et transports permettent de garantir une certaine autonomie de ces derniers et de lutter contre leur isolement. En programmant du mobilier urbain inclusif et proposant des espaces de rencontre investis par la vie locale, le tissu associatif et les initiatives citoyennes, les futurs quartiers offrent des lieux d'échange et de socialisation.

Les communes de Loos et Tourcoing ont fait le choix de constituer en centralité de leur projet une place de marché et une halle commerciale.

A Lille-Concorde, les jardins partagés familiaux donnent vie au quartier et permettent aux habitants de se rencontrer et d'échanger autour d'une pratique commune et responsable.

5. LES VOILETS LOCAUX DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

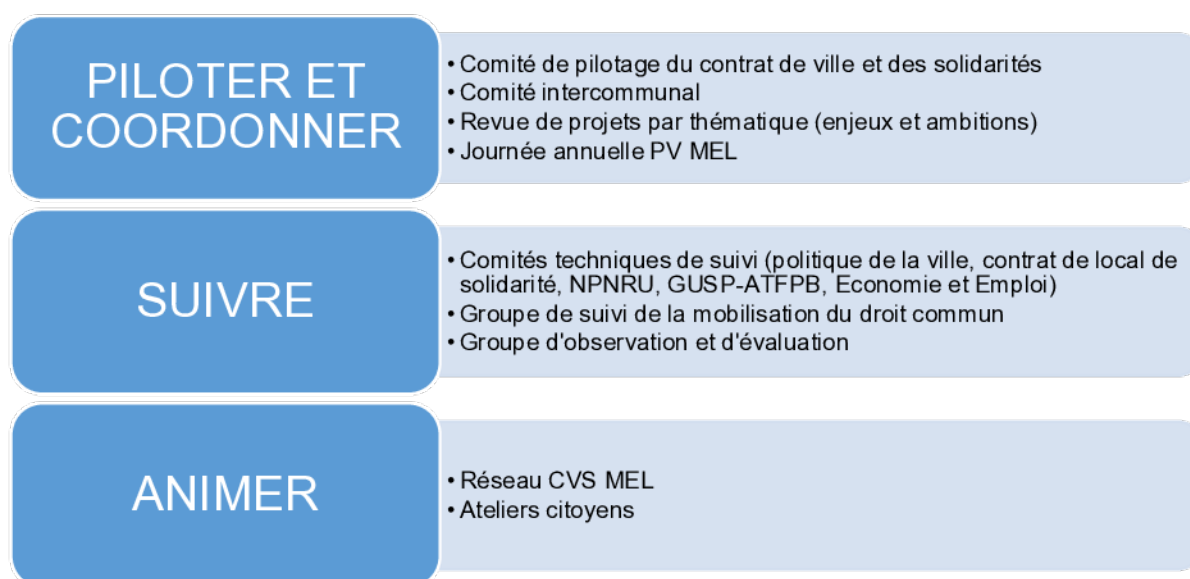
Chaque commune précisera, au regard des spécificités locales et des résultats de la concertation citoyenne, sa propre stratégie au regard des 6 enjeux métropolitains. Les volets locaux seront finalisés à l'été 2024 et annexés au contrat de ville et des solidarités.

6. LA GOUVERNANCE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

6.1 UN PACTE DE GOUVERNANCE PERMETTANT LA MOBILISATION DE L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES

Le pacte de gouvernance du contrat de ville et des solidarités de la MEL aura trois grandes fonctions :

- Piloter et coordonner : gouverner, arbitrer et orienter ;
- Suivre : administrer, suivre administrativement, financer et évaluer l'impact ;
- Animer : faire vivre le contrat, innover, expérimenter, coopérer, proposer des modalités de travail.



Cette nouvelle gouvernance se veut plus dynamique et doit permettre une mobilisation plus affirmée des parties prenantes du contrat de ville et des solidarités.

Elle doit conduire à une meilleure articulation des instances existantes au service d'une recherche d'arbitrage et de solutions au service des territoires les plus vulnérables du territoire métropolitain.

Elle doit permettre un engagement renforcé des partenaires qui se traduira dans le plan d'actions du contrat de ville et des solidarités.

6.2 LES MODALITÉS D'INTERVENTION

Pour un véritable changement de la situation des quartiers, ce nouveau contrat ne doit pas se focaliser uniquement sur la gestion des crédits spécifiques mais rechercher prioritairement à mobiliser et adapter les actions relevant des politiques publiques de droit commun.

Ainsi, suite à l'appel à mobilisation de l'ensemble des partenaires du contrat, effectué lors du comité de pilotage du 8 mars 2024, les différentes institutions ont fait part de leurs engagements à renforcer leurs politiques publiques en faveur des habitants les plus vulnérables de la MEL. Ces engagements sont joints à la délibération présentée lors du conseil communautaire du 19 avril 2024.

Enfin une attention sera portée sur la simplification administrative pour les porteurs de projets avec la mise en place de conventions pluriannuelles d'objectif. L'objectif est d'atteindre 50% de CPO d'ici 2030 ;

6.2 PARTICIPATION CITOYENNE

La participation citoyenne est un enjeu central en vue d'élaborer un projet partagé entre les habitants des quartiers et les acteurs locaux.

Comme l'indique l'instruction du 4 janvier 2023 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030, la participation des habitants doit se faire dans un cadre formel de concertation durant toute la durée du contrat. À ce titre, les ateliers quartiers vécus et citoyens ont été mis en place durant le 1^{er} semestre 2023 pour définir les enjeux prioritaires du contrat de ville et des solidarités.

Dans le cadre de l'animation du contrat de ville, des ateliers thématiques seront organisés pour poursuivre la mobilisation des habitants et des acteurs locaux.

Par ailleurs, les bailleurs sociaux concourent à l'ambition portée par le présent contrat en s'appuyant sur les associations représentatives des locataires comme prévu par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017. À ce titre, la convention cadre GUSP-ATFPB précise les modalités de participation des habitants aux instances permettant la prise en compte de l'expertise d'usage des habitants pour les projets d'amélioration du cadre de vie.

Ces démarches de participation citoyenne s'inscriront dans le cadre référence de la Charte de la participation citoyenne adoptée par la MEL le 28 juin 2021.

6.3 OBSERVATION ET ÉVALUATION AU SERVICE DU CONTRAT DE VILLE ET DES SOLIDARITÉS

L'observation et l'évaluation du contrat de ville et des solidarités s'appuieront sur une animation et une gouvernance facilitant le pilotage et le suivi de ces enjeux et ambitions. Un groupe de travail spécifique est proposé pour définir le cadre de l'observation et de l'évaluation du CVS.

L'évaluation poursuivra deux objectifs principaux :

- Analyser la capacité des politiques publiques de droit commun à se mobiliser pour atteindre les ambitions fixées (identification des bonnes pratiques, des leviers, des freins des acteurs).
- Définir les orientations nécessaires à l'atteinte des objectifs

La démarche d'évaluation proposée s'appuiera sur des indicateurs mais aussi des questions évaluatives, des référentiels d'évaluations qui seront nourris par les acteurs et les habitants concernés. Trois projets phares seront suivis dans le temps.

Trois actions très concrètes et prioritaires pour la vie quotidienne des habitants feront l'objet d'un suivi renforcé. Un chef de projet commun aux signataires du contrat sera désigné pour suivre chacune des actions et fera un reporting de l'état d'avancement de l'action lors de chaque comité de pilotage stratégique du contrat.

Un point d'étape sera réalisé en 2027.

L'évaluation des actions soutenues au titre du contrat local des solidarités sera menée selon les principes du référentiel national relatif au pacte local des solidarités.

7. COMMUNICATION

Le volet communication du contrat de ville et des solidarités s'inscrit dans une approche globale et inclusive, contribuant activement au développement des quartiers prioritaires de la MEL. Son objectif : renforcer la visibilité et la lisibilité des projets engagés, les rendant accessibles et compréhensibles pour les habitants des QPV, le grand public et les partenaires.

4 objectifs principaux :

- Préserver **la mémoire et l'histoire des quartiers** tout en facilitant le processus d'accompagnement au changement ;
- Développer **l'attractivité des quartiers** en travaillant sur leur image et **valoriser les initiatives citoyennes** ;
- Permettre aux habitants d'accéder à **une information relative aux services à leur disposition** (accès aux droits, accès aux soins et prévention, soutien à l'éducation et à la parentalité, etc...) et d'encourager leur pleine participation aux projets qui leur sont destinés ;
- Renforcer **la dynamique partenariale** par la mise en place de temps forts métropolitains.

AAH : Allocation Adulte Handicapé

ADEME : Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

ADULM : Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole

AMELIO : Service Public de la Métropole Européenne de Lille pour l'Amélioration de l'Habitat

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

ANCT : Agence Nationale de la Cohésion des Territoires

ANRU : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

ARHM : Action Recherche Handicap et Santé Mentale

ARS : Agence Régionale de Santé

ATFPB : Abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties

ATMO : Association de surveillance de la qualité de l'air

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BHNS : Bus à Haut Niveau de Service

CAF : Caisse d'Allocations Familiales

CCAS : Centre Communal d'Action Sociale

CD59 : Conseil Départemental du Nord

CDAD : Conseil Départemental d'Accès au Droit

CDD : Contrat à Durée Déterminée

CDV : Contrat de Ville

CERDD : Centre Ressource du Développement Durable

CESER : Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

CGI : Code Général des Impôts

CLS : Contrat Local des Solidarités

CLSM : Conseil Local de Santé Mentale

CMP : Centre Médico-Psychologique

CNAM-TS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés

COMPAS : Centre d'Observation et de Mesure des Politiques d'Action Sociale

COPIL : Comité de Pilotage

CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

CREHPSY : Centre de Ressources sur le Handicap Psychique

CSA : Carte Stratégique de l'Air

CVS : Contrat de Ville et des Solidarités

DARES : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques

DATA : Terme anglais qui désigne les données numériques de manière générale

DDTM : Direction Départementale des Territoires et de la Mer

DEFM : Demandeur d'Emploi en Fin de Mois

DEM : Déchet encombrant des Ménages

DNB : Diplôme National du Brevet

DPE : Diagnostic de Performance Énergétique

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

DREES : Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques

DTEC : Direction de la Transition Écologique et du Climat

EGB : Échantillon Généraliste de Bénéficiaires (population protégée par l'assurance maladie)

EPCI : Établissement Public de Coopération Intercommunale

EPSM : Établissement Public de Santé Mentale

FAJeM : Fonds d'Aide aux Jeunes en Métropole

FALC : Facile à Lire et à Comprendre

FIJeM : Fonds d'Innovation Jeunes en Métropole

FSL : Fonds de Solidarité pour le Logement

GUSP : Gestion Urbaine et Sociale de Proximité

HARRIS (Institut) : Institut d'études marketing et de sondages d'opinion

HLM : Habitation à loyer modéré

HUMUS : Projet européen dans le cadre du programme Horizon Europe

INSEE : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

IMPETUS : IMproving local PoliciEs on Temporary UsesS : projet européen dans le cadre du programme INTERREG

IPS : Indice de Position Sociale

IREV : Institut Régional de la Ville

LP : Logement Privé

LS : Logement Social

MAPTAM (Loi) : Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles

MEL : Métropole Européenne de Lille

NEET : Not in Employment, Education or Training = Jeunes qui ne sont pas en emploi, en études ou en formation

NPNRU : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain

NPRU : Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

OAP : Orientations d'Aménagement et de Programmation

ONPV : Observatoire National de la Politique de la Ville

OPS : Occupation du Parc Social

ORE : Obligations Réelles Environnementales

PCAET : Plan Climat-Air-Énergie Territorial

PDEC : Préfet/Préfète Délégué(e) à l'Égalité des Chances
PDES : Plans de Déplacements des Établissements Scolaires
PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration
PLH : Programme Local de l'Habitat
PLU : Plan Local d'Urbanisme
POPSU : Plateforme d'Observation des Projets et Stratégies Urbaines
PPI : Plan Particulier d'Intervention
PRU : Projet de Rénovation Urbaine
PTSM : Projet Territorial de Santé Mentale
PV : Politique de la Ville
QPV : Quartier Prioritaire de la politique de la ville
RD : Recherche et Développement
REPONSE : RÉvélateur du POtentiel Nourricier du Sol et de son Ecosystème
RH : Ressources Humaines
RSA : Revenu de Solidarité Active
RSSLM : Réseau Santé Solidarité Lille Métropole
SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale
SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance
SMSPD : Schéma Métropolitain de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
SNIIR-AM : Système National d'Information Inter-Régimes de l'Assurance Maladie
SOLIGUIDE : Guide Solidaire gratuit qui référence les lieux et services accessibles utiles
SPELOF : Service Public de l'Emploi Local, de l'Orientation et de la Formation
STMT : Statistiques mensuelles du Marché du Travail
TFPB : Taxe foncière sur les propriétés bâties
TZCLD : Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée
UDCCAS : Union Départementale des Centre Communaux d'Action Sociale
URH : Union Régionale pour l'Habitat
VRAC (Association) : Vers un Réseau d'Achat en Commun